



CABINET DU PRÉFET
SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Communiqué de presse
Créteil, le 12 juin 2019

Lancement du Bassin Emploi-Formation T11 Grand Paris Sud Est Avenir

Le mercredi 12 juin 2019 s'est réuni en Préfecture de Créteil le comité de pilotage élargi de lancement du Bassin emploi-formation Grand Paris Sud Est Avenir.

Ce territoire compte plus de 20 000 entreprises et près de 112000 emplois, dont la moitié sont concentrés à Créteil. Le taux de chômage de 13,3 % dépasse la moyenne régionale (12,8%). Près de 38 % des emplois relèvent de l'emploi public, contre 20 % à l'échelle régionale. Le bassin connaît toutefois une dynamique entrepreneuriale forte avec un taux de création d'entreprises de 17 % (15 % pour toute l'Île-de-France). Les secteurs de la santé (avec 5 établissements hospitaliers), de la construction et du BTP (présence d'entreprises comme Valentin, BIR ou encore Engie INEO), ainsi que l'ESS et de la logistique (avec notamment le port de Bonneuil) sont particulièrement représentés.

Les bassins d'emploi ont été initiés en 2016 par la Région et l'Etat afin de renforcer l'articulation entre l'offre et la demande d'emploi sur un territoire. Ils ont vocation à devenir l'échelle de référence pour mieux identifier les besoins en compétences des entreprises. Ils sont également le cadre privilégié de soutien à l'émergence et au développement de projets économiques.

Composé des services de l'État, de la Région, de l'Etablissement Public Territorial et du Département, ainsi que des acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique du territoire, ce premier comité élargi a permis de présenter aux partenaires la démarche et le diagnostic du bassin du T11 et d'en fixer les grandes orientations stratégiques. Ces orientations seront ensuite travaillées dans le cadre de groupes de travail opérationnels, qui permettront d'identifier des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux.

Les axes d'ores et déjà identifiés par le comité restreint réuni en avril sont notamment l'accès à la formation et l'emploi des demandeurs d'emploi, la réponse aux besoins de compétences et de recrutement des entreprises, le soutien au développement de l'Economie Sociale et Solidaire, et enfin offre de services aux entreprises.

Le comité élargi du 12 juin marque une étape supplémentaire dans l'engagement de l'Etat et de la Région pour la croissance et l'emploi en Île-de-France, en impliquant des acteurs publics et privés, représentant les acteurs de l'emploi et du développement économique, les entreprises, ou encore les organismes de formation.